

« plus eu rien à faire avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, laquelle pour moi n'existait plus que comme simple organisation et comme MENACE. »

Or c'est là précisément ce que l'Ecole ne pouvait sacrifier, savoir : son organisation intérieure.

Après avoir porté plainte à Sa Grandeur Mgr Fabre sur le fait que les conditions écrites n'étaient pas observées par l'Université Laval, l'Ecole de Médecine réitéra sa plainte dans un mémoire en date du 21 mai 1878, à NN. SS. les Evêques réunis en Concile à Québec.

NN. SS. les Evêques de la Province de Québec répondirent que « le règlement de ces difficultés n'entre point dans les attributions du Conseil supérieur établi par la Bulle d'érection canonique de l'Université Laval. » — (Lettre de Mgr E. A. Taschereau au Président de l'Ecole le 27 mai 1878.)

Les difficultés augmentèrent avec le temps, au point que l'on fit tout en son pouvoir pour amener les Religieuses de l'Hôtel-Dieu à chasser l'Ecole de leur hôpital. Mais les Religieuses, assurées qu'elle ne pouvaient commettre une semblable injustice sans attirer sur leur institution le mépris des âmes honnêtes et les punitions de Dieu, refusèrent constamment de se rendre à de telles sollicitations et à d'aussi indignes conseils.

Le 2 juin 1879, l'Université Laval, dans le but de se débarrasser de l'Ecole, posa un *ultimatum* qui eut le résultat qu'elle en attendait.

M. le Recteur Hamel suggéra alors à ses professeurs de s'adresser aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu pour en obtenir l'entrée. Mais ces Révérendes Dames leur répondirent le 18 juillet 1879, qu'ils avaient cessé d'avoir le droit de continuer leurs soins médicaux dans leur hôpital. Et voilà !

Au mois d'août 1879, M. le Recteur Hamel prétendait devant un comité composé de membres du Parlement de Québec, qu'il n'y a point de différence entre une succursale et une affiliation, que c'est faire une querelle de mots que de vouloir distinguer entre ces deux choses. Ceci avait pour but de faire